

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 143 (2022)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués SAR, samedi 26 mars 2022 à l'Institut agricole de Grangeneuve (FR)

Ordre du jour :

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 146^e assemblée des délégués SAR
2. Nomination des scrutateurs
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2021 (voir RSA juin 2021, pp. 296-308 et rapport M^e Brêchet, notaire, Delémont, RSA mai 2021 221-223)
4. Rapport du président
5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2022
6. Finances :
 - Comptes 2021
 - Rapport des vérificateurs (sections de Lucens, Martigny, Montagnes neuchâtelaises)
 - Budget 2022 / Revalorisation du poste de rédaction
 - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2022 (Martigny, Montagnes neuchâtelaises, Morges)
7. Comité :
 - Renouvellement du représentant de la fédération neuchâtelaise
8. Révision des statuts (changement de nom)
9. Révision du règlement « Vol et déprédations »
10. Révision du règlement du concours des ruchers
11. Remise du prix Bertrand 2020
12. Honorariat : Sonia Burri-Schmassmann est proposée à l'honorariat
13. Concours des ruchers : remise de la médaille vermeil
14. Vétérans : 60 ans de sociétariat
15. Remerciements
16. Parole aux invités
17. Confirmation de l'assemblée 2023 (VD) et organisation 2024 (VS)
18. Divers

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 146^e assemblée des délégués SAR

Mme Anne-Claude Jacquat (présidente de la Fédération fribourgeoise d'apiculture) souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle se réjouit de la rencontre.

Mme Nadine Degen, cheffe de la section « Agriculture » de Grangeneuve, exprime le plaisir d'accueillir les apiculteurs de toute la Suisse romande. Vu les défis actuels, les institutions agricoles sont réunies à Grangeneuve ; en effet, le Service cantonal de l'agriculture et l'Institut agricole de Grangeneuve ont fusionné pour ne former qu'une seule entité.

Le président Francis Saucy accueille les délégués, leur souhaite la bienvenue et salue en particulier les membres d'honneur et invités, ainsi que M. Matthieu Guichard collaborateur au Service sanitaire apicole, représentant d'apiservice, Mme Aude Steiner, assistante administrative et M. David Gillon, caissier.

Les personnes suivantes se sont excusées : M. Didier Castella, Vice-président du Conseil d'Etat, conseiller d'Etat en charge de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) qui est en déplacement à l'étranger, M. Mathias Götti Limacher, président de BienenSchweiz et président d'apisuisse, M. Davide Conconi, président de la Federazione

Ticinese Apicoltori (FTA), Mme Anja Ebener, directrice d'apiservice, MM. Pierre-Alain Kurth (collaborateur d'apiservice) et Jean-Daniel Charrière (directeur du centre de recherche apicole), M. Benoit Droz (membre du comité central), Mme Sonia Burri-Schmassmann, ancienne présidente SAR et apisuisse, Mme Isabella Moretti, responsable du concours des ruchers, M. Alain Jufer, président de la Commission d'élevage, plusieurs membres d'honneur : Mme Brigitta Gadiant, MM. Fernand Métrailler et Philippe Treyvaud, plusieurs jubilaires de 60 ans : MM. Walter Hofstetter, André Rolle et Pierre Terrapon, Mme Sylvia Favre (Association suisse d'apithérapie, remplacée par M. Jean-Paul Cochard).

Il remercie la FFA qui nous accueille aujourd'hui ici à Grangeneuve, en particulier Mme Anne-Claude Jacquat et le comité d'organisation : MM. Olivier Pittet (excusé), David Aeschlimann, Mmes Geneviève Gillon et Sylvie Reyes qui ont organisé notre accueil sur le site de Grangeneuve.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Nomination des scrutateurs

L'assemblée compte 62 délégués (61 avant la pause), 3 délégués pour les membres collectifs, 10 membres d'honneur et 6 membres du comité. Le nombre de personnes avec droit de vote est donc de 81 personnes, avec la majorité absolue de 41 personnes.

Selon l'art. 11 des statuts SAR, les membres du comité n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne les affaires de gestion, seules 75 personnes peuvent donc voter sur ces sujets.

Mme Corinne Haessler et MM. Jean-Philippe Mouron et Gilbert Dey sont désignés scrutateurs.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2021

L'assemblée des délégués SAR 2021 s'est déroulée en ligne comme en 2020. Les votations ont eu lieu par écrit et les résultats ont été dépouillés par voie notariale. Le procès-verbal de l'assemblée 2021 a été publié dans la revue de juin 2021, p. 296-308. Il est complété par le résultat des votations publié dans le N° du mois de mai 2021 de la RSA, p. 221-223.

Le procès-verbal de l'assemblée 2021 est approuvé à l'unanimité.



Le président Francis Saucy.



Une assemblée attentive.

4. Rapport du président

M. Francis Saucy s'exprime comme suit :

« C'est évidemment un très grand plaisir que de pouvoir m'adresser à vous dans des conditions « normales » après ces deux années durant lesquelles notre assemblée a dû être repoussée et organisée en ligne.

La pandémie a naturellement aussi beaucoup affecté nos activités au niveau des sections et des fédérations, mais petit à petit les choses se sont remises en place avec des séances à distance et de nouvelles habitudes grâce aux outils modernes de communication.

En ce qui concerne le comité, depuis l'assemblée 2021, nous avons à nouveau été en mesure de fonctionner avec un comité au complet, ce qui est un grand soulagement.

Nous avons tenu des séances mensuelles, dont deux en présentiel, les autres étant organisées en ligne.

Les dicastères sont tous à nouveau occupés et je remercie les membres du comité pour leur disponibilité, leur engagement et leurs contributions constructives.

Au niveau de la revue, nous avons eu quelques déboires avec notre rédactrice qui nous a abandonnés brusquement en fin d'année après seulement quelques mois, ce qui fait que j'assume à nouveau personnellement la rédaction.

Le poste a de nouveau été mis au concours et la personne désignée s'est désistée. Il n'y a donc pas de solution pour le moment.

Le printemps 2021 a été marqué par les votations et la campagne sur les deux initiatives sur les pesticides et la protection de la qualité des eaux. Suite aux résultats très clairs des votations de l'assemblée des délégués, le comité s'est fortement engagé en faveur de ces initiatives. Le résultat est connu. Les deux initiatives ont été rejetées. Le combat était inégal ; il a souvent dépassé les bornes de l'acceptable et du respect des opinions de l'autre. C'est regrettable. Les initiatives ont aussi divisé les apiculteurs dont une minorité n'a pas compris que la SAR s'engage dans le débat.

Même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur les moyens, il est clair que nous devons collaborer avec le monde agricole et travailler pour l'avenir. Et ce combat n'a pas été inutile, car

depuis lors la voix de l'apiculture est entendue et prise plus au sérieux. Les milieux agricoles se rapprochent des apiculteurs. Ensemble nous cherchons des moyens d'assurer la coexistence entre agriculture et abeilles mellifères. Et nous espérons pouvoir prochainement communiquer sur de premiers résultats.

Au sein du comité, un groupe de travail chargé de réfléchir sur les valeurs de l'apiculture s'est également créé.

Au niveau de l'organisation de la société, nous avons le projet de simplifier et d'améliorer la question de la gestion des membres. Nous avons l'ambition de proposer prochainement aux sections et fédérations une solution qui offre une solution informatisée unifiée et fasse gagner du temps et de l'énergie à tout le monde.

Voilà ce sont quelques-unes des principales pistes sur lesquelles planche votre comité.

L'apiculture a beaucoup changé, elle est devenue plus compliquée, plus exigeante, mais l'importance des abeilles est désormais unanimement reconnue. Le mot abeilles est accueilli positivement dans le public.

Notre, votre travail est précieux. Sa valeur est énorme.

Je vous souhaite une belle saison apicole. »

M. le président est applaudi.

5. Rapports des dicastères publiés dans la RSA de mars 2022

Il n'y a pas de questions.

6. Finances :

• Comptes 2021

M. David Gillon rappelle que les comptes ont été publiés et commente quelques éléments :

- La récolte de miel a été faible, donc la quantité de miel labellisé également.
- L'administration est de plus en plus lourde et le taux d'activité de l'administratrice a été augmenté.
- Les membres du comité ont également plus de travail.
- Les charges de la commission d'élevage augmentent en raison des analyses ADN qui ont débuté.
- Beaucoup moins de séances de vulgarisation ont été organisées ; les moyens à disposition ne seront pas réaffectés en faveur d'une autre activité.
- Le compte de pertes et profits présente un bénéfice d'exploitation de 21'903 fr. 23 et un bénéfice d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de 12'593 fr. 83.

M. Eric Marchand constate la somme importante de travaux qui incombent au comité central et regrette les décisions qui ont conduit à un report de charges d'apisuisse sur la SAR. Le comité répond que les séances apisuisse et apiservice sont remboursées par apisuisse et apiservice.

M. Gilbert Butty demande pourquoi il y a des frais si l'assemblée se déroule en vidéo-conférence. Le comité répond qu'il y a des dépenses relatives aux vétérans et la facture du notaire, par exemple.

- **Rapport des vérificateurs**

(sections de Lucens, Martigny, Montagnes neuchâtelaises)

M. Michel Mamin lit le rapport qui figure en page 94 de la revue de mars 2022.

L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et applaudit.

- **Budget 2022 / Revalorisation du poste de rédaction**

M. David Gillon résume les éléments principaux du budget :

- L'assemblée des délégués en présentiel coûte 10'000 fr.
- La subvention de l'Office fédéral de l'agriculture pour la vulgarisation diminue légèrement.
- Le déficit est de 26'190 fr.

Un délégué demande pourquoi le budget de la commission d'élevage est en diminution alors que le besoin augmente. M. David Gillon répond qu'un montant de 24'000 fr. a été porté dans les comptes 2021 mais sera réalisé en 2022. Donc les moyens augmentent et il n'y a aucune volonté du comité central de péjorer la Commission d'élevage.

M. Clément Formaz ne comprend pas que ce soit le caissier qui répond alors qu'il n'est pas membre du comité.

M. Francis Saucy explique que le poste de rédactrice ou rédacteur est difficile à repourvoir. Suite à sa nomination à la présidence de la SAR en automne 2020, il a continué à assumer la rédaction de la revue jusqu'au N° de juin 2021.

« Nous avons mis le poste au concours début 2021. Nous avons reçu de nombreuses marques d'intérêt de personnes très compétentes, mais au final que deux candidatures. Nous avons retenu celle de Mme Estelle Chayrou qui a assuré la publication des N°s de juillet à octobre 2021. Suite à sa défection, j'ai dû reprendre en urgence la rédaction du dernier N° de 2021 et des premiers N°s de 2022. La mise au concours du poste en 2022 n'a guère suscité plus d'intérêt. Très clairement, ce sont les conditions financières associées à cette fonction qui découragent les candidatures.

Pour cette raison, le comité central a décidé de proposer de doubler de 8'000.- à 16'000 fr. l'indemnité annuelle du poste de rédaction.

Pour des raisons de transparence, et bien que ce soit une décision qui ne relève pas statutairement des compétences de l'AD, le comité a décidé de soumettre à votre approbation cette revalorisation du poste dans le cadre du budget 2022. »

Un délégué demande combien d'heures ce travail représente-t-il. M. Francis Saucy répond qu'il est estimé à 400 heures par année, soit une semaine de travail par numéro, donc sur 10 mois.

M. Jean-Paul Cochard rappelle qu'un projet global de revue sur toute la Suisse avait été discuté. Il souhaite que l'on remette l'ouvrage sur le métier.

M. Francis Saucy répond que la Bienenzeitung n'est pas liée au statut de membre, elle est envoyée sur abonnement et coûte 200'000 fr. par année. Le comité prend néanmoins note.

M. Eric Marchand est étonné du budget présenté et déçu de constater que personne ne s'intéresse aux fonctions.

L'assemblée approuve l'augmentation de l'indemnité pour le poste de rédaction avec 55 oui, sans opposition et avec 8 abstentions.

L'assemblée approuve le budget 2022 par 72 voix, sans opposition et avec 4 abstentions.

- **Désignation des sections vérificatrices des comptes 2022**

Les sections de Martigny, Montagnes neuchâteloises et Morges sont désignées.

7. Comité :

- **Renouvellement du représentant de la fédération neuchâteloise**

M. Guillaume Kaufmann a été nommé en 2019 pour une période de 3 ans comme représentant de la Fédération neuchâteloise. Il ne sollicite pas un second mandat.

A ce jour, la Fédération neuchâteloise d'apiculture n'a pas trouvé de solution, malgré ses efforts, selon le président M. Olivier Besson. M. Quentin Voellinger remercie M. Guillaume Kaufmann pour son travail exceptionnel. Celui-ci remercie et explique qu'il est possible de faire des renvois, grâce à la disponibilité des archives de la revue sur le site. Ceci permet d'avoir une approche plus personnelle et de moins se répéter d'année en année. Un changement de point de vue est cependant souhaitable après quelques années.

Mme Anne-Claude Jacquat propose d'abandonner la représentativité des fédérations pour se faciliter la recherche. M. Francis Saucy répond que le comité envisage également cette solution. Il ne souhaite cependant pas abandonner la représentativité régionale des membres du comité. Les personnes qui souhaitent s'engager sont bienvenues.

M. Guillaume Kaufmann complète en rappelant que le représentant neuchâtelois ne sera pas forcément le responsable des conseils aux débutants. Il informe qu'il prolonge son mandat de conseil aux débutants de quelques mois.

M. Clément Formaz propose que les apiculteurs eux-mêmes écrivent des articles.

L'appel est lancé.

8. Révision des statuts (changement de nom)

M. Francis Saucy présente la 1^{re} proposition :



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
SAR



abeillesSUISSE
apiculture romande

Actuel : Société romande d'apiculture (SAR)

Nouveau : abeillesSuisse apiculture romande (asar)

Ce nouveau nom fait écho à la décision prise par nos collègues suisses alémaniques qui ont pris l'appellation « BienenSchweiz ». Cette nouvelle appellation :

- est dans l'air du temps,
- a été largement approuvée lors du sondage auprès des cadres réalisé en 2020,
- doit nous donner une meilleure visibilité,
- et doit nous positionner comme premier interlocuteur au sujet des abeilles mellifères auprès du public et des médias.



L'assemblée est toujours attentive.

Un délégué demande quelle valeur ajoutée cette proposition apporte-t-elle ?

M. Francis Saucy répond que la lisibilité sera nettement améliorée et qu'il s'agit aussi pour les apiculteurs de se positionner comme répondant pour les abeilles vis-à-vis du public et des médias.

M. Eric Marchand estime que la dénomination apisuisse pour la faïtière des apiculteurs n'était certainement pas la meilleure solution. Il admet que pratiquement c'est mieux de s'appeler comme la Suisse alémanique.

M. Georges Gerber pense que le mot « abeilles » n'est pas à mettre dans le titre, nous sommes des apiculteurs et notre art est l'apiculture.

M. Cédric Reymond demande si le changement de nom est budgété ? M. Francis Saucy répond que les seuls coûts sont le papier à en-tête et le logo sur le site.

L'assemblée vote : 40 oui, 22 non et 15 abstentions. Selon l'art. 42 des statuts, une modification des statuts n'est valable que si les 2/3 des délégués présents l'adoptent (à savoir ici 54). Ce n'est pas le cas et la proposition est donc rejetée.

Le 2^e point de révision des statuts concerne l'article 28 qui décrit les tâches et devoirs du comité :

« Art. 28 Le comité central administre la société, gère les fonds de la SAR, fait les demandes de subsides, reçoit les dons, convoque les assemblées, fixe les ordres du jour, etc. Il peut former toute commission qu'il juge utile. En particulier il désigne, dans son sein, une commission de rédaction appelée à examiner toutes les questions se rapportant à la revue. Il désigne les représentants de la SAR dans les instances supérieures telles apisuisse, apiservice et les commissions/comités qui en sont issus. »

Le comité propose de le compléter comme suit :

« Le comité peut déléguer certaines tâches (administration, comptabilité, rédaction de la revue, présidence de commissions) à des personnes externes au CC. A la demande du comité, ces personnes participent lorsque c'est nécessaire aux séances du CC avec voix consultative. »

Ce nouveau paragraphe permettra d'inscrire dans les statuts des pratiques de délégation de tâches introduites ces dernières années, telles que le poste de rédaction ou de responsable de la caisse qui nécessitent des compétences toujours plus pointues. Cela permettra aussi d'alléger les tâches exécutives du CC qui pourra se concentrer sur les tâches stratégiques.

Mme Rose Aubry rappelle que l'externalisation est due au manque de personnes au comité. La proposition statutaire n'engendre en elle-même pas de dépense supplémentaire. Entrer au comité ne signifie pas accepter le dicastère vacant.

M. Francis Saucy ajoute que ce que nous avons fait jusqu'à présent n'est pas contraire aux statuts, mais les statuts ne disent rien à ce sujet. Donc le comité propose la clarté.

L'assemblée accepte la proposition par 72 oui, sans opposition et avec 7 abstentions.

9. Révision du règlement « Vol et déprédations »

M. Benoît Droz présente le sujet par vidéo-conférence. L'assurance vol et déprédations est un bon outil qui consiste à ce que tous les apiculteurs de la SAR soutiennent les apiculteurs victimes de vol et/ou déprédations. Mais elle nécessitait un rafraîchissement. Il est utile de :

- Clarifier et simplifier le règlement et les tâches administratives.
- Adapter l'alimentation du compte et les prestations.

Les principaux éléments sont :

- La mise à jour du règlement
- La diminution des primes/surprimes
- L'élargissement du champ d'application aux intoxications
- L'adaptation des prestations
- La compétence pour les tarifs annuels donnée au comité.

Les changements et intentions du comité sont :

Objet :	Tarif actuel en frs	Tarif proposé en frs
Ruche vide	200	200
Colonie d'abeilles, cadres compris, 1.4 – 30.9	140	---
Colonie d'abeilles, cadres compris, 1.10 – 31.3	80	---
Colonie d'abeilles	---	250
Hausse avec cadres	---	+ 50
Ruchette nucléi 6 cadres	80	80
Nucléi 5-6-cadres	80	---
Jeune colonie (moins de 3 mois)		150
Ruchette de fécondation avec reine	25	30
Cadres bâtis corps de type « Suisse »	2	---
Cadres bâtis corps de type « Dadant »	2,40	---
Cadres bâtis hausse de type « Suisse »	1	---
Cadres bâtis hausse de type « Dadant »	1,20	---

M. Georges Gerber remarque que si une ruchette de fécondation avec reine est indemnisée à 30 fr., et qu'ensuite on déduit le prix de la ruchette, par conséquent la reine est dédommée à hauteur de 5 à 10 fr. Il trouve que c'est peu, surtout si c'est une reine de station.

M. Benoit Droz répond que cette question a déjà été discutée. Le problème est que si on dédommage plus généreusement les membres ayant des reines ou des ruches chères, nous devrions également avoir des primes différentes. Le comité préfère avoir un forfait qui est équitable pour tous et administrativement moins lourd.

Le nouveau règlement donne la compétence au comité pour modifier les barèmes de dédommagement. Le comité reste ouvert à les adapter.

M. Quentin Voellinger souhaite mieux comprendre le défraiement pour un apiculteur se faisant voler une ruche avec une colonie. M. Benoît Droz répond qu'à titre d'exemple, le vol d'une ruche complète avec une hausse en saison sera ainsi indemnisé 200 fr. (ruche vide) + 250 fr. (colonie d'abeille avec cadres) + 50 fr. (hausse avec cadres), soit au total 500 fr.

Un délégué demande si l'assurance paie les abeilles perdues. M. Benoît Droz répond que l'assurance paie uniquement si un tiers est intervenu. Donc pour les maladies non, mais une intoxication prouvée résulte en tous les cas de l'intervention d'un tiers.

L'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement.

10. Révision du règlement du concours des ruchers

M. Olivier Mooser présente le sujet. L'art. 7 du règlement actuel a la teneur suivante :

« Le président et son suppléant sont choisis au sein du comité SAR.

Le délégué au concours des ruchers et son suppléant sont nommés par l'assemblée des délégués sur proposition du CC. Ils sont élus pour une période renouvelable de cinq ans. Leur mandat est limité à 10 ans. »

Le comité propose une nouvelle version :

« Le président et son suppléant sont choisis par le comité SAR.

Le délégué au concours des ruchers et son suppléant sont nommés par l'assemblée des délégués sur proposition du CC. »

M. Vittorio Quarta propose de diminuer le nombre de visites obligatoires, une seule suffit probablement.

MM. Rémy Meier et Willy Debély sont plutôt favorables à deux visites.

La proposition de modifier le nombre de visites n'est pas soumise au vote.

L'assemblée accepte les deux propositions du comité à l'unanimité.

11. Remise du prix Bertrand 2020

M. Quentin Voellinger présente la nomination de M. Jakob Troxler. Engagé par Agroscope en 1974, M. Troxler a commencé l'apiculture en 1993 à Changins. Il est encore très actif à la section de Nyon, dont il a été le président, ainsi que celui de la Fédération vaudoise. Il est actuellement engagé dans le programme agriculture et pollinisateurs. M. Troxler se distingue par une persévérance inégalable.

L'assemblée approuve la nomination par applaudissements.

M. Jacob Troxler se dit très honoré. Il remercie ceux et celles qui construisent l'apiculture.

12. Honorariat

3 membres honoraires sont décédés :

MM. Pierre Cleusix (1960-2021),

Marc Léchaire (1934-2021) et

Fernand Bovy (1933-2022).

Quelques instants de silence sont observés.



A côté du président Francis Saucy, Jakob Troxler remercie l'assemblée.

M. Francis Saucy présente la nomination de Mme Sonia Burri-Schmassmann (excusée) à l'honorariat. Elle est entrée au comité SAR en 2014 et a été élue à la présidence SAR en 2016. Elle est entrée au comité apisuisse en 2015 et en a assuré la présidence de 2017 à 2020. Elle s'est retirée du CC SAR et de la présidence d'apisuisse en automne 2020. Elle est actuellement présidente de la Fédération jurassienne d'apiculture.

M. Francis Saucy exprime la reconnaissance de nos sociétés pour l'engagement et le travail important réalisé par Mme Sonia Burri-Schmassmann durant ces 6 années. Elle a su insuffler des idées nouvelles et initier des réformes indispensables. La voie des réformes n'est pas terminée. Les enjeux et les défis du 21^e siècle en nécessiteront d'autres encore. Première femme à accéder à ces fonctions présidentielles, elle a su faire avancer de nombreux dossiers avec force et détermination.

« Elle n'a pas toujours été comprise et a parfois suscité de vives réactions. Mais toujours, elle a gardé en point de mire et comme objectif la défense des abeilles et de l'apiculture. J'engage donc aujourd'hui chacune et chacun à tourner la page, à oublier les rancœurs s'il y en a encore et à retenir les aspects positifs.

Au nom de notre société, je remercie donc chaleureusement Sonia pour tout le travail accompli. »

Mme Sonia Burri-Schmassmann, ne pouvant être présente aujourd'hui, a néanmoins désiré adresser les quelques mots suivants à l'assemblée :

« Mesdames, Messieurs les délégués, chers invités,

Ne pouvant être parmi vous aujourd'hui, je vous transmets ces quelques mots et remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont soutenue ces dernières années :

On écrit dans les pages de la revue SAR

Des messages pour les générations à venir

On écrit sur les ruches à l'encre de propolis

Nos abeilles dessinent à la cire tout ce qu'elles voudraient dire

On écrit aux politiciens la force de nos rêves

Nos espoirs en forme de pelotes de pollen

On écrit dans la presse pour que le peuple soutienne

Au grand jour la cause apicole.

*L'espoir se lit dans vos regards
Des mots, seulement gravés pour ne pas oublier
Celles pour qui vous êtes aujourd'hui toutes et tous réunis : les abeilles !
Apicultrices, apiculteurs, unissez-vous ! »*

M. Francis Saucy rappelle à l'assemblée qu'il est d'usage de procéder à la nomination par acclamations, à moins qu'une votation soit demandée

Au nom de l'amicale des membres honoraires, M. Eric Marchand transmet un long message qu'il qualifie de peu agréable, qui se résume comme suit : Les abeilles sont hautement respectables. Nous devons suivre une ligne bienveillante tracée par nos moniteurs-éleveurs. Il s'agit d'unir et de ne pas désunir. Par respect envers ces valeurs, les membres honoraires réunis en amicale informent qu'ils ne soutiennent pas la proposition. Le comité central actuel est remercié, car il prouve qu'on peut travailler positivement dans une autre atmosphère.

M. Francis Saucy se déclare déçu par ce discours, qu'il ne trouve ni clair, ni approprié.

Mme Marie-Françoise Godat affirme que Mme Sonia Burri-Schmassmann mérite cet honoraire parce qu'elle a fait tout ce qu'elle avait à faire. Il ne faut pas casser les gens qui s'engagent. Comment trouver de nouvelles personnes si on critique ceux qui l'ont fait ? Elle est applaudie.

Mme Rose Aubry rappelle qu'elle était elle-même perçue comme un électron libre parce qu'elle était une femme. Ce qu'on reproche à Mme Sonia Burri-Schmassmann, c'est d'avoir foncé. On lui doit le respect. Elle est applaudie.

L'assemblée accepte la nomination de Mme Sonia Burri-Schmassmann comme membre honoraire par 64 oui, 4 non et 15 abstentions.

La décision est applaudie.

13. Concours des ruchers : remise de la médaille de vermeil

Un compte-rendu du concours 2021 est présenté par M. Willy Debély. 6 candidats se sont présentés. Ils sont félicités et applaudis. La médaille de vermeil est remise à M. Aldo-Régis Main.

M. Willy Debély est ému d'informer l'assemblée qu'il quitte sa fonction après de nombreuses années.

M. Francis Saucy remercie chaleureusement M. Debély pour son engagement, ainsi que Mme Isabella Moretti, excusée aujourd'hui.

M. Olivier Mooser félicite M. Willy Debély pour l'investissement qu'il a donné.



Willy Debély a remis la médaille de Vermeil à Aldo-Régis Main.

14. Vétérans : 60 ans de sociétariat

Les personnes suivantes ont 60 ans de sociétariat : Daniel Badel, Amédée Bruchez, Amédée Gachet, Rémy Henzelin, Walter Hofstetter, Gaston Horner, Camille Mottier, André Rolle, André Seiler, Pierre Terrapon et Georges Zuber.

Un diplôme est remis aux jubilaires présents et ils sont félicités. Les diplômes seront envoyés par courrier aux jubilaires absents.

15. Remerciements

Une petite attention est remise à Jacob Troxler, Max Huber, David Gillon et Guillaume Kaufmann. Mmes Sonia Burri-Schmassmann et Isabella Moretti recevront cette attention ultérieurement.

16. Parole aux invités

M. Matthieu Guichard (apiservice) transmet les salutations de l'institution. Il rappelle les actualités (concept d'exploitation, ordonnance sur les services de santé aux animaux, nouveaux aide-mémoire). Un stand est à disposition.

M. Matthieu Guichard est responsable du projet de conservation « Dynamique de la réinvasion du varroa. »

17. Confirmation de l'assemblée 2023 (VD) et organisation 2024 (VS)

2023 : Fédération vaudoise, 25 mars 2023

2024 : Fédération valaisanne, 23 mars 2024 ?

18. Divers

Les dates suivantes sont à retenir :

- 20 mai 2022 : Journée mondiale des abeilles
- 2 juillet 2022 : Journée suisse des abeilles, Lyss

M. Olivier Mooser encourage tous les apiculteurs à participer à la journée du 2 juillet.

M. Max Huber présente le projet d'identification des fourmis dans les ruches (voir la Revue suisse d'apiculture, N° 4 2022, page 143). C'est une première étude en Europe. Est-ce positif ou négatif d'avoir des fourmis dans les ruches ? Les fourmis pourraient être vecteurs de maladies. Il invite également les apiculteurs à annoncer s'ils n'ont pas de fourmis. Le sondage a été mis à jour et peut être repris encore une fois. Il s'agit d'inventorier toutes les situations : à côté ou sous la ruche, sur le couvre-cadres ou ailleurs dans la colonie, etc. Les résultats seront publiés.

M. Max Huber est convaincu que ces deux insectes sont complémentaires, mais les mécanismes d'interaction ne sont pas connus. Il est applaudi.

M. Camille Mottier (jubilaire) remercie longuement les personnes qui s'investissent.

M. Gilbert Dey informe qu'Espace Abeilles inaugurera la ruche traditionnelle slovène le 21 mai.

M. Clément Formaz propose un remaniement complet de l'organisation et des statuts, en y associant les moniteurs-éleveurs, les conseillers apicoles et les contrôleurs d'exploitation.

M. Francis Saucy invite M. Clément Formaz à se joindre à un tel groupe de travail.

M. Olivier Mooser confirme qu'il n'y a pas de lien entre la fonction de représentant d'une fédération cantonale et les dicastères à repourvoir.

M. Georges Zuber (jubilaire) informe qu'il a été le premier apiculteur jurassien à avoir des varroas dans ses colonies en 1987 (NB varroa en Suisse depuis l'automne 1984).



M. Georges Zuber.

Un délégué demande pourquoi la question du frelon asiatique n'a pas été abordée, alors que la reconnaissance du fléau est une priorité.

M. Francis Saucy répond que le comité s'en préoccupe. Une Taskforce a été créée sous la conduite de l'Office de l'environnement (OFEV). Elle regroupe des représentants des cantons, avec la participation d'apiservice. La gestion du sujet est délicate, car c'est l'Office de l'environnement qui est en charge du dossier, alors que l'apiculture relève de l'Office de l'agriculture. De plus, ce sont les cantons qui sont responsables de

la mise en œuvre des mesures. Apisuisse est intervenu auprès de parlementaires pour tenter de faire avancer le dossier et que des mesures et des moyens concrets soient mis en œuvre.

M. Francis Saucy et Mme Anne-Claude Jacquat remercient et closent l'assemblée.

L'assemblée est suivie de l'apéritif, du repas et de la conférence passionnée et passionnante de Mme Sophie Girens, biologiste : « Abeilles sauvages : l'autre monde ».



Sophie Girens, lors de sa conférence, puis, pendant la sortie pratique sur le terrain dans la bonne humeur et sous le soleil.



Henri Erard